

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DU RHONE

**ASSEMBLEE GENERALE
DU COMITE SYNDICAL
DU 15 NOVEMBRE 2022**

PROCES VERBAL

DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU COMITE SYNDICAL

Le 15 novembre 2022 à 18 heures, le Comité du Syndicat Départemental d'Energies du Rhône s'est réuni à l'initiative de Malik HECHAÏCHI, Président du Syndicat, à l'espace culturel La Pirogue à Saint-Georges-de-Reneins :

COMMUNE	TITULAIRES	Présent	Représenté par le suppléant	Représenté par pouvoir	Absent	SUPPLEANTS	Présent en représentation du Titulaire
AFFOUX	Thierry BEAUX	1				Sophie CHASSAGNEL	
AIGUEPERSE	Jean-François ALEXANDRE				1	Cédric JOMAIN	
ALIX	Pascal LEBRUN				1	Fabien DUPIN	
AMBERIEUX D'AZERGUES	Nathalie FAYE	1				Jean-François BRENNER	
AMPLEPUIS	Thierry THOLIN	1				Lydie AUGAY	
AMPUIS	Olivier PASCUAL				1	Richard BONNEFOUX	
ANCY	Thomas DUTOUR				1	Charlotte MESTRE	
ANSE	Xavier FELIX	1				Luc FERJULE	
ARBRESLE (L')	Gilles PEYRICHOU	1				Fabrice MUSCEDERE	
ARDILLATS (LES)	Jean-Paul CIMETIERE	1				Hervé MACHEREZ	
ARNAS	Daniel DEMARE	1				Philippe JAMEY	
AVEIZE	Jean-Yves BLANCHARD				1	Frédéric RIVOIRE	
AZOLETTE	Jean-François MORTAMET	1				Nicole BRIDAY	
BAGNOLS	Thierry TRONCY				1	Patrick LEGRAIN	
BEAUJEU	Sylvain SOTTON	1				Gérard CHEMARIN	
BEAUVALLON	Florian DELERIS				1	Philippe MERLANCHON	
BELLEVILLE EN BEAUJOLAIS	Malik HECHAÏCHI	1				Thierry DUBREUIL	
	Alain MOUGIN				1		
BELMONT	Dejan STAMENKOVIC				1	Bertrand MARION	
BESSENAY	Bernard PINET			1		Karim NAILI	
BIBOST	Frédéric BONNARD				1	Jean-Philippe CHAUX	
BLACE	Fabrice LONGEFAY	1				Laurent CARVAT	
BREUIL (LE)	Emmanuel MOYNE				1	Christophe SUBRIN	
BRINDAS	Bertrand DUPRÉ				1	Bernard BALESTIÉ	
BRULLIOLES	Alain FRANÇON	1				Jean-Paul GOULEME	
BRUSSIEU	Serge RUIZ	1				Jean-Christophe DUSSUD	
BULLY	Jean-Yves PERRET	1				Jean-François CHEVALIER	
CENVES	Gérard LAROCLETTE				1	Dominique RAYMOND	
CERCIE	Christophe CLAUZEL				1	Stéphane CARÊME	
CHABANIÈRE	Jean-Pierre CID	1				Yoann VINDRY	
CHAMBOST ALLIERES	Vincent CORGIER				1	Sylvain DUMORD	
CHAMBOST LONGESSAIGNE	Richard SOULARD	1				Raphaëlle RABILLON	
CHAMELET	Alain CHAMBRU				1	Pierre CALA	
CHAPELLE S/ COISE (LA)	Baptiste BORDET				1	Guy JACOUD	
CHAPONNAY	Nicolas VARIGNY	1				Nathalie BARBA	
CHARENTAY	Ludovic VENET				1	Fabienne LAMOTTE	
CHARNAY	Guy BONAMY				1	Jean-François DECHERF	
CHATILLON D'AZERGUES	Pierre Yves LANGE				1	Michèle JARRIGE	
CHAUSSAN	Alain ROLLAND	1				Laurence RABOISSON-CROPPI	
CHAZAY D'AZERGUES	Jean-Pierre DEBIESSE				1	Albert SZOSTEK	
CHENAS	jacques DUCHET	1				Henry BAILLY	
CHENELETTE	Geneviève AYMARD				1	Jonathan HAMMOUN	
CHERES (LES)	Jean-Marc DUMONTET	1				Pascal BENOIT	
CHESSY LES MINES	Jean-Noël BERERD				1	Vincent BRAVO	
CHEVINAY	Frédéric PAULOIS				1	Yoan LEVITE	
CHIROUBLES	Laurent MORIN		1			Gontran BODESCOT	1
CIVRIEUX D'AZERGUES	Loïc BOUCHARD	1				Jean-Pierre LIOBARD	
CLAVEISOLLES	Dominique DESPRAS				1	Sébastien LAVAL	
COGNAY	Benjamin MOUTET		1			Rémi AURION	1
COISE	Pascal MURIGNEUX				1	Pierre-Emmanuel GRANGE	
COLOMBIER SAUGNIEU	Georges VISCOGLIOSI	1				Arnaud CORDIER	

COMMUNE	TITULAIRES	Présent	Représenté par le suppléant	Représenté par pouvoir	Absent	SUPPLEANTS	Présent en représentation du Titulaire
CONDRIEU	Yves RACHEDI				1	Youri LAROCHE	
CORCELLES	Jean-François DURAND	1				Jean-Paul LAFOND	
COURS	Bernard KRAEUTLER	1				Bernard BOURELIER	
COURZIEU	Renaud JASNOWSKI				1	Daniel BADOIL	
CUBLIZE	Hervé LAURENT				1	Olivier MAIRE	
DENICE	Didier HERBAUT	1				Jean-François ROCHE	
DEUX GROSNES	Daniel CALLOT	1				Michel JANDARD	
DIEME	Maurice CHERMETTE				1	Véronique SARCIRON	
DOMMARTIN	Jean-Louis BERRAT				1	Clément DUCARRE	
DRACE	Sylvie JOSUÉ	1				Caroline BASSET	
DUERNE	Anthony CUNHA				1	Marie-Line BALMONT	
ECHALAS	François DAROUX	1				Denis NOVE-JOSSERAND	
EMERINGES	Jean-Michel RUET				1	Laurent LASSARAT	
EVEUX	Pierre MELLINGER		1			Pascal BEAUVÉRIE	1
FLEURIE	Jean-Paul DUCHARME				1	Frédéric MIGUET	
FLEURIEUX S/ L'ARBRESLE	Aymeric GIRARDON	1				Caroline BENOIT-GONIN	
FRONTENAS	Joël CRIONAY	1				Gille CODIS	
GENAS	Hervé CHAMPEAU	1				Bertrand BOURDET	
	Laurence JURKIEWIEZ			1			
	Jacques COLLET	1					
GLEIZE	Bernard JAMBON	1				Catherine REBAUD	
	Pierre BAKALIAN				1		
GRANDRIS	Olivier GUYOMAR				1	Guillaume LECANU	
GREZIEU LA VARENNE	Nadine MAZZA			1		Hugues JEANTET	
GREZIEU LE MARCHE	Yannis HODOUL		1			Samuel JUBAN	1
HAIES (LES)	Bruno GRAPOTTE	1				Frédéric MICHAUD	
HALLS (LES)	Monsieur le Maire				1	Loïc SIMON	
HAUTE ROVOIRE	Sylvain MOULIN				1	Nicolas MURE	
JONS	Isabelle LE GREN		1			Loïc BELIN	1
JOUX	Jonathan CHIRAT				1	Jean-Pierre LAFAY	
JULIENAS	Eric JORCIN				1	Christian AUDRAS	
JULLIE	Daniel LAPLACE	1				Noé CHAMPION	
LACENAS	Laurent VILGICQUEL	1				Jean-François GRIZARD	
LACHASSAGNE	Murielle SOLERTI	1				Geneviève BETTWY	
LAMURE SUR AZERGUES	Patrice RUBAUD				1	Bernard ROSSIER	
LANCIE	Gilles ASSANT				1	Jacky MENICHON	
LANTIGNIE	Gérard AUGAY		1			Valérie BEAUMONT	1
LARAJASSE	Patrick CHILLET	1				Jean-Marc BRUYAS	
LEGNY	Véronique FRANCESCHI	1				Laurent AULAS	
LENTILLY	Thierry MAGNOLI	1				Yann FRACHISSE	
LETRA	Laurent NANCY				1	Patrice RIVIER	
LIMAS	Jean-Christophe WADBLED	1				Daniel BRAYER	
LOIRE SUR RHONE	Pascal GALAMAND				1	Nathalie JOURNOUD	
LONGES	Sylvain RIVORY				1	Pierre BOIRON	
LONGESSAIGNE	Alain CHAUSSENDE	1				Philippe TRESSERE	
LOZANNE	Christian GALLET	1				Gérard LAGRESLE	
LUCENAY	Jean-Philippe LE CALVÉ				1	Valéry DUGELAY	
MARCHAMPT	Laurent BRUN				1	Dominique VITTAUT	
MARCILLY D'AZERGUES	Frédéric BLANCHON		1			Georges SICILIANO	1
MARCY SUR ANSE	Jacques MONTOLOY				1	Roland GENET	
MARENNES	Jean-Luc SAUZE			1		Gérald COSTE	
MEAUX LA MONTAGNE	Françoise PASCAL	1				Véronique MURAT	
MESSIMY	Philippe REYMOND				1	Michel GAUJAC	
MEYS	Pierre-Paul FAURE				1	Frédéric TRUC	
MOIRE	Jean-Daniel RONGIERES	1				Régis LATHUILLIERE	
MONTAGNY	Corinne JEANJEAN		1			Claude MEUNIER	1
MONTMELAS ST SORLIN	Denis LOUVET				1	Thierry BOURRELIER	
MONTROMANT	André CHATELARD				1	Stéphane LE DORE	
MONTROTIER	Michel GOUGET	1				Bernard BOUCHET	
MORANCE	Lucien POURCHOUX	1				Hervé MERCIER	
MORNANT	Patrick BERRET	1				Jean-François FRONTObERT	
ODENAS	Michel TRICHARD	1				Julien RUET	
ORLIENAS	Vincent LECOCCQ				1	Florence AUDON	

COMMUNE	TITULAIRES	Présent	Représenté par le suppléant	Représenté par pouvoir	Absent	SUPPLEANTS	Présent en représentation du Titulaire
PERREON (LE)	Daniel JACQUET	1				Gérard TACHON	
POLLIGNAY	Benjamin METELLY				1	Patrick MARCHAND	
POMEYS	Jean-Pierre KHIREDINE				1	Didier LUXEMBOURGER	
POMMIERS	Fabrice FUTIN		1			Frédéric GAUDIN	1
PORTE DES PIERRES DORÉES	Bernard GUYENNON				1	Franck BALANDRAS	
POULE LES ECHARMEAUX	Jean-Marc DESMONCEAUX				1	Denis DABONOT	
PROPIERES	Patrick VULLO	1				Séverine BOTTERON	
PUSIGNAN	Patrick BOUSQUET	1				Jean-Pierre GEREZ	
QUINCIE EN BEAUJOLAIS	Gérard DESCOMBES				1	Cédric VAILLANT	
RANCHAL	Michel LAGOUTTE	1				Bernard DUCROS	
REGNIE DURETTE	Georges MONTEL	1				Adrien PERRON	
RIVERIE	Roseline Sylvia SPAGNOLO	1				Bruno FEUILLOY	
RIVOLET	Joëlle RUBENS				1	Didier COMBIER	
RONNO	Pascal TATY	1				Michel PONTILLE	
RONTALON	Jean-Yves BOUCHUT	1				Sébastien GUTTON	
SAIN BEL	Yvan MOLLARD				1	Rabah BENKHETACHE	
SALLES ARBUISSONNAS	Pascal RAMPON	1				Frédéric MORAND	
SARCEY	Olivier LAROCHE			1		Daniel MULATON	
SAUVAGES (LES)	Annick LAFAY	1				Laurent BAUD	
SAVIGNY	Christian MARTINON				1	Isabelle SEEMANN	
SEREZIN DU RHONE	Jules JOASSARD	1				Stéphane FAURE	
SIMANDRES	Thierry GAT	1				Nathalie PANSIOT	
SOUCIEU EN JARREST	Frédéric LOGEZ				1	Daniel ABAD	
SOURCIEUX LES MINES	Cédric PINCANON				1	Christian MONTCHARMONT	
SOUZY	Daniel MURE	1				Patrick VOLAY	
ST ANDRE LA COTE	Marc COSTE		1			Roger REYNARD	1
ST APPOLINAIRE	Didier LACROIX	1				Claude MUNCH	
ST BONNET DE MURE	Jean-Marc JOVET			1		Vincent LIEVRE	
ST BONNET DES BRUYERES	Martine CARTILLIER				1	Yves CHARNAY	
ST BONNET LE TRONCY	Emmanuel BUSCHI	1				Jean-Philippe GINET	
ST CLEMENT DE VERS	Jean-Paul BALLOT	1				Patrick LARY	
ST CLEMENT LES PLACES	Gilbert BLEIN	1				Daniel FOL	
ST CLEMENT SOUS VALSONNE	Aurélie JANCENELLE				1	Pascaline RIVIERE	
ST CYR LE CHATOUX	Sylvain ROSSIGNOL				1	Johan LARRAS	
ST CYR SUR LE RHONE	Gilbert VAUDAIN	1				Stéphane RECORIS	
ST DIDIER SUR BEAUJEU	Jean-Marc OSTLER	1				Pascal FAIVRE	
ST ETIENNE DES OULLIERES	Gérald DAVAL				1	Nathalie DUMAS	
ST ETIENNE LA VARENNE	Robert FARGEOT				1	Bruno FERRANT	
ST FORGEUX	Michel GIRERD		1			Gilles PUIPIER	1
ST GENIS L'ARGENTIERE	Gilbert MOSNIER		1			Joseph VOLAY	1
ST GEORGES DE RENEINS	Bernard GROSBOST	1				Christian DUGELAY	
ST GERMAIN NUELLES	Gérard PEILLON				1	Xavier RUEDIN	
ST IGNY DE VERS	Karim FARSI				1	Jean-Yves PHILIBERT	
ST JEAN DES VIGNES	Eric DUTRIEVOZ				1	Guy FRACHE	
ST JEAN LA BUSSIÈRE	Jean COUTURIER				1	Christophe DEPORTE	
ST JULIEN	Jean-Pierre BANDURSKI	1				Eric CASATI	
ST JULIEN SUR BIBOST	Cédric BLANC	1				Alain FARJOT	
ST JUST D'AVRAY	Stéphane CORGIER				1	Romain MAYNARD	
ST LAGER	Jean-Paul VARICHON		1			Pascal TISSOT	1
ST LAURENT D'AGNY	Gilles FLEURY	1				Fabien BREUZIN	
ST LAURENT DE CHAMOUSSET	Yvan SIMON				1	Roger MAZARD	
ST LAURENT DE MURE	Jean-David ATHENOL	1				Gérard THEVENON	
ST MARCEL L'ECLAIRE	Maurice DURDILLY	1				Serge GRACIA	
ST MARTIN EN HAUT	Bruno FAYOLLE				1	Jérôme SANGOUARD	
ST NIZIER D'AZERGUES	Grégory PEGUY				1	Sylvain ODIN	
ST PIERRE DE CHANDIEU	Raphaël IBANEZ				1	Robert LEROY	
ST PIERRE LA PALUD	Klaus SCHOHE	1				Cyril BOYAULT	
ST ROMAIN DE POPEY	Jean-Michel COQUARD				1	Bruno BISSUEL	
ST ROMAIN EN GAL	Alain GERBAUD	1				Robert GELAS	
ST ROMAIN EN GIER	Roger SIMON				1	Cédric BELMONT	
ST SYMPHORIEN SUR COISE	Agnès GRANGE	1				Matthieu PAÏSSE	
ST VERAND	Jean-Jacques CORBIGNOT				1	Joël MORAND	
ST VINCENT DE REINS	Jean-Yves DURNERIN	1				Laurent NONY	

COMMUNE	TITULAIRES	Présent	Représenté par le suppléant	Représenté par pouvoir	Absent	SUPPLEANTS	Présent en représentation du Titulaire
STE CATHERINE	Lucien DERFEUILLE	1				Ghislaine DIDIER	
STE COLOMBE	Yves DELORME				1	Marc DELEIGUE	
STE CONSORCE	Emmanuel VINCENT				1	Bertrand GAULÉ	
STE FOY L'ARGENTIERE	Fabrice VENET				1	Olivier VIALON	
STE PAULE	Didier ROQUECAVE	1				Pascal MARGAND	
TALUYERS	Marc MIOTTO				1	Laurent NAULIN	
TAPONAS	Gérard CIMETIERE	1				Laurent MICHEAU	
TARARE	Bruno PEYLACHON			1		Alain PERONNET	
	Marcel COTTON				1		
	Philippe TRIOMPHE				1		
TERNAND	Philippe PEYROT	1				Michel LAHAIRE	
THEIZE	Bernard BOURBON				1	Vincent LAVERRIERE	
THIZY LES BOURGS	Pascal VIGNON	1				Bernard PEILLON	
THURINS	Noël FAURE	1				Philippe GROSSIORD	
TOUSSIEU	Florian MERCIER	1				Claude HUMBERT	
TREVES	Erik CHAPELLE				1	Christophe LACHAUD	
TUPIN SEMONS	Daniel JAMET	1				Jean DEGACHE	
VAL D'OINGT	Jean-Yves GRANDCLEMENT	1				Pascal PAPILLON	
VALSONNE	Georges DUMAS				1	Jean-Yves ROSSET	
VAUGNERAY	Sandrine ARNAUD	1				Christian NEUVILLE	
VAUX EN BEAUJOLAIS	Jean-Charles PERRIN				1	Alain ARNAUD	
VAUXRENARD	Sixte DENUELLE				1	Cyril POURREYRON	
VERNAY	Philippe PERRET				1	Pascal SIMONET	
VILLE S/ JARNIOUX	Gaëtan LIEVRE				1	Pascal LAURENT	
VILLECHENEVE	Cédric MOREL				1	Claude SARCEY	
VILLEFRANCHE S/SAONE	Didier MOULIN	1				Aloïs HAMM	1
	Isabelle GAVEL	1				Béatrice BERTHOUX	
	Alexandre PORTIER				1		
	Pascale REYNAUD		1				
	Olivier MANDON				1		
VILLIE MORGON	Olivier PASCAL	1				Olivier HÊMET	
VINDRY SUR TURDINE	Alain GERBERON	1				Jean-Robert LAGOUTTE	
YZERON	Olivier AIGLON	1				Fabrice FOURDIN	
COMMUNAUTE DE COMMUNES	Thierry DUBUIS				1	Sandrine AUQUIER	
DE L'EST LYONNAIS	Jack CHEVALIER	1				Françoise BERGAME	
COMMUNAUTE DE COMMUNES	Jérémy THIEN		1			Daniel FAYARD	
SAÔNE BEAUJOLAIS	Didier JAFFRE				1	René THEVENON	1
TOTAL		94	15	7	98		15

7 POUVOIRS
Bernard PINET (Bessenay) représenté par Daniel MURE (Souzy)
Laurence JURKIEVIEZ (Genas) représentée par Hervé CHAMPEAU (Genas)
Nadine MAZZA (Grézieu-la-Varenne) représentée par Sandrine ARNAUD (Vaugneray)
Jean-Luc SAUZE (Marennes) représenté par Nicolas VARIGNY (Chaponnay)
Olivier LAROCHE (Sarcey) représenté par Jean-Yves PERRET (Bully)
Jean-Marc JOVET (Saint-Bonnet-de-Mure) représenté par Jean-David ATHENOL (Saint-Laurent-de-Mure)
Bruno PEYLACHON (Tarare) représenté par Malik HECHAÏCHI (Belleville-en-Beaujolais)

Sur un effectif global de 214 délégués titulaires en exercice

Secrétaire de séance : Jean-Christophe WADBLED (Limas)

9 personnes assistaient également à la réunion :

Henry BAILLY (Suppléant de Chenas)
Arnaud CORDIER (Suppléant de Colombier Saugnieu)
Jean-Paul LAFOND (Suppléant de Corcelles)
Frédéric MICHAUD (Suppléant de Les Haies)
Laurent AULAS (Suppléant de Légnay)
Jean-Pierre GEREZ (Suppléant de Pusignan)
Adrien PERRON (Suppléant de Régnié Durette)
Patrick LARY (Suppléant de Saint-Clément-de-Vers)
Jean DEGACHE (Suppléant de Tupin-Semons)

Pour les services du SYDER, étaient présents :

Mme PAQUIEN, Directrice Générale des Services
Mme CHASSAING, Assistante de direction
Mmes BRUCHON, COLAS, PHALIPPON, Service Finances et RH
Mme BRUN et M. BATS, Responsable des affaires juridiques et assemblées
Mme BLOT, Responsable communication
Mme DA SILVA, Service Recherche de financements et Innovation
M. KERNEÏS, Responsable Gouvernance et stratégie énergétique territoriale, Concessions et achats d'énergies
M. LAMASSÉ, Service des Systèmes d'Information
MM. DESREUMAUX, SOUBRILLARD, BATIT, BEAUPELLET, BERLAND, CHESA, DEBBAH, DUPLUS,
FLORIN, FRAISSE, LE LOUET, LACHIZE, LACROIX, MOLITOR, SOUL, VABRE, Service Technique
MM. BONARDI, HAMMOUMI, LANDREIN, LE BARS, PEREYRON, VANDENBERGHE, Service Energies
Mmes GUILLOT, PERRATON, SIMEANT, Assistantes administratives

ORDRE DU JOUR

POINTS GENERAUX

Rapport d'activités du Président
Désignation du secrétaire de séance
Approbation du procès-verbal du comité du 20 septembre 2022

POINTS BUDGETAIRES ET FINANCIERS

Présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes – Année 2022
Rapport sur le développement durable - Année 2022
Autorisation d'ouverture de crédits 2023
Acomptes mensuels de trésorerie sur les charges 2023
Contributions annuelles d'adhésion des communes et EPCI pour 2023
Coefficients de répercussion définitif 2022 et provisoire 2023
Débat et Rapport d'orientation budgétaire 2023 (DOB et ROB)
Fixation de la durée d'amortissement des biens de moins de 1 000 € HT
Reconduction de l'octroi d'un véhicule de fonction pour le poste de DGS - Année 2023

ENERGIES

AMI Photovoltaïque – validation des candidats et autorisation à négocier les statuts et le pacte d'actionnaires

COMPETENCE CHALEUR

Transfert au SYDER de la compétence optionnelle « Production et distribution publique de chaleur et de froid » de la commune de Loire-sur-Rhône

COMPETENCE IRVE

Transfert au SYDER de la compétence optionnelle « Infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables » de Saint-Cyr-le-Chatoux

ORGANISATION DU SYNDICAT

Organisation du comité syndical du 29 novembre 2022
Organisation du comité syndical du 3 janvier 2023

QUESTIONS DIVERSES

RELEVÉ DES DÉBATS

RAPPORT D'ACTIVITÉS DU PRÉSIDENT

« Mesdames, Messieurs, Chers Collègues,

Je vous remercie de votre présence.

Depuis le comité du 20 septembre dernier, j'ai mené diverses activités et réunions dans le cadre de mes fonctions de Président du SYDER :

TRANSITION ENVIRONNEMENTALE

J'ai rencontré Monsieur Antonin MILZA, conseiller Energies renouvelables et Filières industrielles au cabinet de Madame Agnès PANNIER-RUNACHER au ministère de la transition énergétique.

J'ai été sollicité par Le Tout Lyon pour évoquer la convention signée avec la Banque des Territoires pour le financement du programme de travaux dans le cadre de la démarche performancielle.

Les auditions des entreprises ayant été retenues dans le cadre de l'AMI Photovoltaïque ont eu lieu dans le courant des mois de septembre et octobre sur 6 jours.

Le 26 octobre, le SYDER a été audité dans le cadre de l'appel à projets IRVE par les représentants des Ministères, de l'ADEME et d'experts externes.

Les 9 et 10 novembre, accompagné des services, nous nous sommes rendus à LISBONNE pour une visite de l'usine COMATELEC. Nous avons pu échanger avec leur centre HYPERION qui est le Pôle mondial de recherche sur la Smart City. 80 ingénieurs y travaillent en permanence et le but était de nous présenter leurs solutions, leurs développements, leurs installations à travers le monde et d'échanger avec eux sur nos attentes, notamment en termes de capteurs.

Dans le cadre du programme de travaux de la démarche performancielle, j'ai rencontré Dimitri ARFUSO, le directeur commercial EP de Signify France, titulaire d'un marché de fourniture de luminaires EP.

J'ai le plaisir de vous informer que le jury du Prix Territoria 2022 réuni le 18 octobre dernier, sous la présidence de Christophe BECHU, Ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires et en présence de Dominique FAURE, secrétaire d'Etat chargée de la Ruralité, a attribué au SYDER la médaille de bronze du prix Territoria dans la catégorie « Transition Énergétique Bronze » pour notre Démarche Performancielle.

La remise des prix a lieu ce soir. J'ai donc chargé Pascal LEBRUN, Vice-président en charge de l'exploitation des réseaux, accompagné d'une partie de l'équipe projet : Lucile DA SILVA et Simon FLORIN, pour me représenter à la cérémonie de remise des prix sous la présidence de Sophie PRIMAS, Président de l'Observatoire National de l'Innovation Publique.

INSTANCES DU SYDER

Dans le cadre des instances du SYDER, j'ai présidé plusieurs réunions :

Plusieurs commissions des Vice-présidents où nous avons abordé les sujets d'actualité du syndicat tels que les finances, les concessions, les ressources humaines, la transition énergétique.

Une revue de projets sur les différents dossiers en cours avec les services de la Régie SYDER Chaleur, en présence de Didier MOULIN et Michel GOUGET.

Bureau Syndical du 4 octobre 2022

Les délibérations suivantes ont été approuvées à l'unanimité :

- ***Attribution du marché public de fourniture, livraison et installation de deux chaudières bois énergie et de la fumisterie associée sur la commune de Montrottier à l'entreprise SAELEN ENERGIE.***

- **Attribution du marché public de travaux 2022 – Réseaux secs – lot n° 3 « CA Villefranche Beaujolais Saône » – relance après sans suite à l'entreprise SOBECA.**
- **Adoption du règlement relatif aux frais de déplacement des agents**
- **Mise à jour des autorisations spéciales d'absence**
- **Actualisation du RIFSEEP pour intégrer le grade d'agent de maîtrise dans la filière technique**

Bureau Syndical du 15 novembre 2022

Les délibérations suivantes ont été approuvées à l'unanimité :

- **Approbation de deux conventions de mise à disposition d'un agent avec la Mairie d'ECULLY**
- **Augmentation du capital de la SEM SOLEIL – Acquisition d'actions de la SAS CEVIVAL**
- **Augmentation du capital de la SEM SOLEIL – Acquisition d'actions de la SAS ENERGIES STEPHANOISES**

RELATION AVEC LES COMMUNES

Dans le cadre de mes relations avec les communes adhérentes, j'ai rencontré plusieurs maires afin de faire le point avec eux sur les dossiers en cours dans leur commune et leur présenter les différents services que notre syndicat peut leur apporter. J'ai ainsi échangé avec Messieurs :

- Olivier BIAGGI, Maire d'ORLIENAS avec son conseil municipal
- Ghislain de LONGEVIALLE, Maire de GLEIZÉ
- Pierre-Yves LANGE, Adjoint au maire de CHATILLON D'AZERGUES
- Guy MARTINET, Maire de LOIRE-SUR-RHONE
- Daniel POMERET, Maire de ANSE
- Michel THIEN, Maire de LIMAS

RELATIONS EXTERIEURES

Le 24 septembre, sur l'invitation de Daniel MALOSSE, Président de la Communauté de communes des Vallons du Lyonnais, j'ai participé aux 5 ans de CEVIVAL en intervenant à une table ronde sur le thème : L'énergie sur notre territoire, où en est-on ? Quelles perspectives pour demain ?

Avec Annick LAFAY, Sylvain SOTTON et Alain GERBERON, j'ai rencontré Patrice VERCHERE, Président de la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien pour évoquer le devenir de leurs bornes de recharges IRVE sur le territoire de la COR.

Avec certains de mes collègues Présidents de syndicats d'énergies de la Région Auvergne Rhône Alpes (MM. BRINGER, LACHAT, SIMON et TEYSSEDOU), nous avons rencontré Thierry KOVACS, nouveau Vice-président de la Région chargé de l'Environnement et de l'Ecologie positive. Lors de ce rendez-vous, nous avons évoqué les sujets suivants :

- La position de la Région vis-à-vis du ZAN (zéro artificialisation nette) et la révision du SRADETT qui doit en découler. La place des ENR dans ce SRADETT et les politiques régionales ;
- Suite de la Convention Région/TEARA signée le 20 septembre 2019 entre la Région et TEARA et éventuellement l'intégration des actions des Syndicats de TEARA en matière de transition énergétique dans la programmation des fonds européens dont la Région est autorité de gestion.

Dans le cadre des instances de la FNCCR, j'ai participé à diverses réunions :

- Conseil d'Orientation des AODE,
- Conseil d'Administration,
- Assemblée générale,
- Et du 27 septembre au 30 septembre, une délégation du SYDER a assisté au congrès de la FNCCR qui avait lieu cette année à Rennes (pour mémoire, Vice-présidents présents : Sandrine Arnaud, Pascale Reynaud, Pascal Lebrun, Sylvain Sotton, Alain Gerberon).

RESSOURCES HUMAINES

Dans le cadre des recrutements en cours, nous poursuivons les entretiens. J'ai également décidé de missionner 2 cabinets de recrutements sur certains profils de postes où nous avons des difficultés à recruter.

Dernièrement, de nouveaux collaborateurs ont intégré le SYDER :

- Lundi 26 septembre : Sébastien DUFOUR en tant que Conseiller solaire photovoltaïque et éolien » dans le cadre de l'AMI COCOPEOP – désormais appelé les Générateurs. Sébastien est basé dans le Puy de Dôme (TE63) ;
- Lundi 3 octobre : Nassira GUILLOT en tant qu'assistante des services techniques et Sylvain BEAUPELLET en qualité de Technicien Eclairage public ;
- Jeudi 20 octobre : Cyrille LAMASSÉ, en tant que nouveau Responsable des Systèmes d'information, suite au départ d'Olivier GALAND ;
- Mercredi 2 novembre : Hanafi SOUL, en tant que Technicien Eclairage public ;
- Lundi 7 novembre : Gwenolé LE BARS, en qualité de Chargé de développement de projets chaleur et énergies renouvelables

Je vous remercie de votre attention. »

Je vous propose maintenant de procéder à la désignation du secrétaire de séance.

PREAMBULE

Avant de commencer la réunion, Malik HECHAÏCHI donne lecture du courrier adressé à tous les Maires des communes adhérentes, aux délégués, aux Présidents des communautés de communes et d'agglomération du Rhône, ainsi qu'aux parlementaires du Rhône concernant le renouvellement du contrat de concession Electricité.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Malik HECHAÏCHI propose de procéder à la désignation du secrétaire de séance.

Jean-Christophe WADBLED, délégué titulaire de la commune de Limas, se porte candidat.

Malik HECHAÏCHI consulte l'assemblée sur cette candidature.

Personne ne s'opposant à cette désignation, Jean-Christophe WADBLED est désigné secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU COMITE DU 20 SEPTEMBRE 2022

Malik HECHAÏCHI demande à l'assemblée si le procès-verbal de la séance du 20 septembre 2022 appelle des observations.

Aucun délégué ne se manifestant pour prendre la parole, le Président soumet ce procès-verbal au vote.

Nombre de délégués en exercice :	214
Nombre de votants :	116
Nombre de voix pour :	116
Nombre de voix contre :	0
Nombre d'abstention :	0

Le comité syndical, à l'unanimité, approuve le procès-verbal du Comité du 20 septembre 2022.

- Présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes – Année 2022

Jules JOASSARD, Vice-président en charge des Ressources Humaines rappelle que le rapport annuel sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes, présenté préalablement aux débats sur le projet de budget, n'est pas obligatoire pour les EPCI sans fiscalité propre. Cependant, le SYDER a décidé de s'engager dans cette démarche en 2021 et à diffuser un rapport annuel sur la parité, préalablement au débat d'orientation budgétaire.

L'exécutif du SYDER a souhaité s'engager dans cette démarche de transparence, d'impulsion afin de pouvoir accompagner les évolutions futures, en termes de recrutements, mais aussi d'évolution professionnelle et de conciliation de la vie professionnelle et de la vie privée.

Le SYDER inscrit sa politique managériale dans l'exigence et la valorisation professionnelle, la promotion de la diversité des profils et des parcours et dans l'anticipation des évolutions à venir sur le marché de l'emploi mais aussi de l'emploi territorial.

Personne ne souhaitant prendre la parole, il procède au vote. Les résultats suivants sont proclamés :

Nombre de délégués en exercice :	214
Nombre de votants :	116
Nombre de voix pour :	116
Nombre de voix contre :	0
Nombre d'abstention :	0

Le comité syndical, à l'unanimité, prend acte du présent rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, tel que présenté en séance. (voir délibération et rapport en annexe)

- Rapport sur le développement durable - Année 2022

Jules JOASSARD, Vice-président en charge de l'administration générale rappelle que le décret n° 2011-687 du 17 juin 2011 a instauré l'obligation pour certaines collectivités de proposer un rapport sur la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales. Il s'agit des communes de plus de 50 000 habitants, des départements, des régions et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants.

Même si le SYDER n'est pas obligé de produire un tel document, sa présentation prend cependant tout son sens du fait de l'objet même du syndicat, de l'orientation stratégique de notre politique et des enjeux en matière de développement durable et de transition énergétique.

Aussi, préalablement aux débats sur le projet de budget, le Président présente un rapport sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire au service des communes et des EPCI et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.

Ses compétences donnent au SYDER une responsabilité vis-à-vis des habitants du Rhône que le rapport présenté en annexe met en avant.

Le rapport en annexe comporte 5 grandes parties :

1. le rapport sur le développement durable
2. la présentation du SYDER et les chiffres clés du territoire du Rhône
3. les enjeux et objectifs environnementaux et sociaux
4. les démarches au sein du SYDER en 2022
5. les actions mises en place en 2022 dans les communes / EPCI
6. Péréquation et solidarité

Il est donc proposé au Comité syndical de prendre acte de la présentation du rapport Développement durable 2022.

Personne ne souhaitant prendre la parole, il procède au vote. Les résultats suivants sont proclamés :

Nombre de délégués en exercice :	214
Nombre de votants :	116
Nombre de voix pour :	116
Nombre de voix contre :	0
Nombre d'abstention :	0

Le comité syndical, à l'unanimité, prend acte de la présentation du rapport développement durable du SYDER pour l'année 2022 (voir délibération et rapport en annexe)

- Autorisation d'ouverture de crédits 2023

En application de l'article L. 1612-1 du code général des collectivités territoriales, afin d'assurer la continuité des paiements entre le 1^{er} janvier 2023 et le vote du budget primitif du budget principal, de son budget annexe « photovoltaïque » et du budget autonome de la régie « SYDER Chaleur », Didier MOULIN, Vice-président en charge des Finances sollicite l'autorisation permettant au Président d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissements mentionnées dans le tableau ci-dessous, au titre de l'exercice 2023 avant le vote des budgets primitifs, et dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2022 :

Budget principal :

Chapitre	Intitulé du chapitre	Crédits ouverts en 2022	Autorisation de dépenses
13	Subventions d'investissement	169 000 €	42 250 €
16	Emprunts et dettes assimilées	12 400 000 €	3 100 000 €
20	Immobilisations incorporelles	100 000 €	25 000 €
21	Immobilisations corporelles	1 235 500 €	308 875 €
23	Immobilisations en cours	34 892 451 €	8 723 113 €
27	Autres immobilisations financières	16 000 €	4 000 €
041	Opérations patrimoniales	1 000 000 €	250 000 €

Budget annexe photovoltaïque :

Chapitre	Intitulé du chapitre	Crédits ouverts en 2022	Autorisation de dépenses
16	Emprunts et dettes assimilées	80 000 €	20 000 €
23	Immobilisations en cours	1 765 090 €	441 272 €

Budget autonome « Régie SYDER chaleur » :

Chapitre	Intitulé du chapitre	Crédits ouverts en 2022	Autorisation de dépenses
16	Emprunts et dettes assimilées	167 000 €	41 750 €
20	Immobilisations incorporelles	50 000 €	12 500 €
23	Immobilisations en cours	4 116 578 €	1 029 144 €

Personne ne souhaitant prendre la parole, Didier MOULIN procède au vote. Les résultats suivants sont proclamés :

Nombre de délégués en exercice :	214
Nombre de votants :	116
Nombre de voix pour :	116
Nombre de voix contre :	0
Nombre d'abstention :	0

Le comité syndical, à l'unanimité, décide d'accorder au Président les autorisations d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissement au titre de l'exercice 2023, avant le vote des budgets primitifs principal, annexe photovoltaïque et autonome « SYDER Chaleur », dans la limite des montants sollicités (voir délibération)

- Acomptes mensuels de trésorerie sur les charges 2023

Didier MOULIN, Vice-président en charge des Finances propose au Comité syndical d'autoriser le Président à demander aux services du Trésor Public des acomptes mensuels de trésorerie entre les mois de janvier et juin 2023 correspondant pour chaque mois au douzième des charges fiscalisées perçues par le SYDER en 2022, dans l'attente de la décision de chaque commune adhérente pour les charges 2022.

Il rappelle l'importance que revêt la perception de ces acomptes mensuels pour la gestion de la trésorerie du SYDER.

Personne ne souhaitant prendre la parole, Didier MOULIN procède au vote. Les résultats suivants sont proclamés :

Nombre de délégués en exercice :	214
Nombre de votants :	116
Nombre de voix pour :	116
Nombre de voix contre :	0
Nombre d'abstention :	0

Le comité syndical, à l'unanimité, autorise le Président à demander aux services du Trésor Public des acomptes mensuels de trésorerie entre janvier et juin 2023 correspondant, pour chaque mois, au douzième des charges fiscalisées perçues par le SYDER en 2022, dans l'attente de la décision de chaque commune adhérente quant à son choix de financement pour les charges 2023 (voir délibération)

- Contributions annuelles d'adhésion des communes et EPCI pour 2023

Malik HECHAÏCHI expose qu'en application de l'article 5.2 des statuts du SYDER, relatif aux contributions financières des adhérents au syndicat, il appartient au comité syndical de fixer chaque année les contributions financières en fonction des compétences transférées par chaque commune adhérente.

Pour la compétence obligatoire, chaque commune supporte une part des dépenses d'administration générale répartie au prorata de sa population.

Pour les compétences optionnelles, les contributions de chaque commune ayant transféré lesdites compétences au Syndicat sont déterminées en fonction d'une part fixe liée à sa population et d'une part variable liée à des critères définis pour chacune de ces compétences.

Le Président propose au comité pour l'année 2023 les contributions ci-après :

Compétences	Assiette de contribution			Montant de contribution	Plafond
Electricité	Contribution fixe	Liée à la population	De 0 à 2000 habitants	2 € / habitant	17 000 €
			Complément au-delà de 2000 habitants	1 € / habitant	600 €
Eclairage public	Part fixe	Liée à la population		0,04 € / habitant	
	Part variable	Consommation électrique		Coût réel + 1% de frais de gestion	
		Maintenance exploitation (forfait par ouvrage)	Formule 1 – Mensuelle	33 € / an ¹	50 € / an ²
			Formule 2 – Trimestrielle	11 € / an ¹	28 € / an ²
			Formule 3 – Coup par coup	0 € / an ¹	17 € / an ²
Gaz	Part fixe	Liée à la population		0,04 € / habitant	600 €
	Part variable	Liée à la longueur du réseau		0,00 € / mètre	
Chaleur	Part fixe	Liée à la population		0,40 € / habitant	6 000 €
	Part variable	Liée à la puissance		0,00 € / kW	
		Liée à la longueur du réseau		0,00 € / mètre	
IRVE	Part fixe	Liée à la population		0,04 € / habitant	600 €
	Part variable	Liée au nombre de bornes de recharge implantées		0,00 € / borne	

Il est précisé que ces contributions sont inchangées par rapport à celles de l'année 2022. Le plafond appliqué à certaines contributions correspond à une population de 15 000 habitants. Lorsque l'adhérent à une compétence optionnelle est une communauté de communes, le montant de la contribution serait calculé sur les mêmes bases de population (à savoir le nombre d'habitants de la communauté de communes), avec les mêmes plafonds de contribution correspondant à 15 000 habitants.

Par ailleurs, les contributions ne seraient pas appelées par le SYDER en cas de compétence « dormante », à savoir lorsqu'il n'y a aucun ouvrage lié à l'exercice de cette compétence, installé sur le territoire communal ou communautaire de l'adhérent.

Personne ne souhaitant prendre la parole, Malik HECHAÏCHI procède au vote. Les résultats suivants sont proclamés :

Nombre de délégués en exercice :	214
Nombre de votants :	116
Nombre de voix pour :	116
Nombre de voix contre :	0
Nombre d'abstention :	0

Le comité syndical, à l'unanimité, décide de fixer, pour l'année 2023, les contributions annuelles d'adhésion des communes et EPCI aux différentes compétences du Syndicat telles que présentées en séance (voir délibération)

- Coefficients de répercussion définitif 2022 et provisoire 2023

Malik HECHAÏCHI rappelle que la participation des communes pour les travaux faits sur leur territoire est, sauf exceptions, étalée sur 15 ans. Pour chaque opération, la contribution de la commune est calculée de façon à compenser quinze annuités d'un emprunt à un taux fixe basé sur le montant des travaux.

¹ Contributions des communes pour lesquelles le SYDER perçoit le TCCFE

² Contributions des communes qui perçoivent le TCCFE

Il propose au Comité syndical de décider du coefficient de répercussion définitif sur 15 ans pour le programme 2022, en fonction du taux moyen de l'ensemble des emprunts contractés par le SYDER jusqu'à la fin de l'année 2022 et destinés à réaliser les investissements pour le compte de ses communes adhérentes. Ce taux moyen s'établit à 2,57 % au moment du vote.

Le coefficient de répercussion sur 15 ans correspondant à ce taux moyen ressort à 0,0812. Il est réajusté par rapport au coefficient provisoire de 0,0817 qui avait été fixé par délibération n° CS_2021_098 du 30 novembre 2021 pour ce même programme 2022.

Il est également proposé de fixer le coefficient de répercussion provisoire sur 15 ans pour le programme de travaux 2023 à l'identique du coefficient définitif 2022, à savoir 0,0812.

Le coefficient de répercussion pour le programme 2023 sera fixé à titre définitif en fin d'année 2023, après un éventuel réajustement.

Il est rappelé que la contribution des communes aux travaux donne lieu en outre aux abattements décidés par le Comité syndical en fonction de la nature des travaux.

Personne ne souhaitant prendre la parole, Malik HECHAÏCHI procède au vote. Les résultats suivants sont proclamés :

Nombre de délégués en exercice :	214
Nombre de votants :	116
Nombre de voix pour :	116
Nombre de voix contre :	0
Nombre d'abstention :	0

Le comité syndical, à l'unanimité, approuve le coefficient de répercussion définitif pour 2022 de 0,0812 pour le financement des travaux sur 15 ans et décide de fixer le coefficient de répercussion provisoire pour 2023 à 0,0812 pour le financement des travaux sur 15 ans. (Cf. délibération)

- Débat et Rapport d'orientation budgétaire 2023 (DOB et ROB)

Malik HECHAÏCHI rappelle que le débat d'orientation budgétaire s'inscrit dans le cadre de la préparation du budget primitif 2023. Organisé dans les deux mois précédant l'examen du budget, conformément à la réglementation, ce débat constitue une opportunité de faire le point sur la situation financière du SYDER et sur les enjeux de l'année à venir.

Le Président et Didier MOULIN, Vice-président en charge des Finances présentent le rapport introductif au débat d'orientation budgétaire 2023 sur la base du document préparatoire qui a été mis à la disposition des délégués.

Joseph VOLAY (Saint-Genis-L'Argentière) demande si le revenu de la production électrique des installations photovoltaïques développées par le SYDER évolue ou s'il est bloqué par un contrat. Si ce revenu n'évolue pas par rapport au prix d'achat, il demande s'il y a une possibilité de le passer en auto-consommation pour valoriser cette ressource.

Malik HECHAÏCHI rappelle que lors du lancement de cette activité photovoltaïque par le SYDER, la situation énergétique n'était pas celle d'aujourd'hui. Pour équilibrer les plans d'affaire, une revente était faite à EDF Obligations d'achat. La plupart des projets du SYDER étaient en revente directe, mais avec des tarifs différents.

A la demande du Président, Olivier PEREYRON précise que les tarifs de l'époque étaient à environ 0,10 à 0,12 cts d'euros/kwh sur des installations photovoltaïques lorsque le SYDER vendait la totalité de l'énergie à EDF Obligations d'achat. A ce jour, il est étudié des solutions en autoconsommation. Toutefois, il faut rester prudent ; cette solution sera proposée au cas par cas. Pour certaines installations, l'autoconsommation n'est pas intéressante.

Malik HECHAÏCHI tient à préciser que dans le modèle qui va être proposé sur la partie production photovoltaïque de masse sur les fonciers et les ombrières, la revente pourra se faire en contrat de gré à gré aujourd'hui possible uniquement auprès d'acteurs privés. Dans la loi de transition énergétique en discussion actuellement au Parlement, des amendements sont proposés pour que les collectivités puissent également acheter de gré à gré de l'énergie renouvelable.

Michel GOUGET précise qu'avec les nouveaux contrats proposés par EDF Obligations d'achat, il sera possible de passer d'un contrat de revente à un contrat d'autoconsommation à raison de 2 fois dans la vie d'un contrat.

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, Malik HECHAÏCHI procède au vote. Les résultats suivants sont proclamés :

Nombre de délégués en exercice :	214
Nombre de votants :	116
Nombre de voix pour :	116
Nombre de voix contre :	0
Nombre d'abstention :	0

Le comité syndical, à l'unanimité, prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2023 et de l'existence du rapport sur la base duquel s'est tenu le débat (Cf. délibération et rapport en annexe)

- Fixation de la durée d'amortissement des biens de moins de 1 000 € HT

Didier MOULIN, Vice-président en charge des Finances expose que selon l'article L. 2321-2 du code général des collectivités territoriales, les dotations aux amortissements des immobilisations constituent des dépenses obligatoires pour les communes ou les groupements de communes dont la population est égale ou supérieure à 3 500 habitants.

Les durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles sont fixées pour chaque bien ou chaque catégorie de biens par le Comité syndical sur proposition du Président.

Il est proposé que les biens de faible valeur, c'est-à-dire de moins de 1 000 euros HT sur le budget principal et sur les budgets annexe et autonome soient amortis sur une seule année à compter de l'exercice 2022.

Personne ne souhaitant prendre la parole, Didier MOULIN procède au vote. Les résultats suivants sont proclamés :

Nombre de délégués en exercice :	214
Nombre de votants :	116
Nombre de voix pour :	116
Nombre de voix contre :	0
Nombre d'abstention :	0

Le comité syndical, à l'unanimité, fixe la durée d'amortissement des biens de faible valeur (moins de 1 000 € HT), sur l'ensemble des budgets du SYDER, à une seule année. (Cf. délibération)

- Reconduction de l'octroi d'un véhicule de fonction pour le poste de DGS - Année 2023

Jules JOASSARD, Vice-président en charge des ressources humaines propose la reconduction de l'octroi au Directeur général des services, au titre de l'année 2023, d'un véhicule de fonction pour nécessité absolue, conformément à la réglementation en vigueur ; à ce titre il sera déclaré comme un avantage en nature par la collectivité.

Il est précisé que toutes les dépenses liées à l'utilisation et à l'entretien dudit véhicule sont prises en charge par l'employeur selon les règles qu'il s'est fixées. Il s'agit notamment du carburant, des frais de péage, de la révision, des réparations, du lavage du véhicule, de l'assurance... Il est indiqué aussi qu'il s'agit d'un véhicule hybride rechargeable.

Personne ne souhaitant prendre la parole, Jules JOASSARD procède au vote. Les résultats suivants sont proclamés :

Nombre de délégués en exercice :	214
Nombre de votants :	116
Nombre de voix pour :	116
Nombre de voix contre :	0
Nombre d'abstention :	0

Le comité syndical, à l'unanimité, décide de la reconduction de l'octroi d'un véhicule de fonction à la Directrice générale des services au titre de l'année 2023. (Cf. délibération)

ENERGIES

- AMI Photovoltaïque – validation des candidats et autorisation à négocier les statuts et le pacte d'actionnaires

Malik HECHAÏCHI rappelle que le SYDER mène une politique volontariste de développement d'installations photovoltaïques sur des bâtiments publics, dans le cadre de centrales au sol, ou encore d'ombrières, en veillant à favoriser, en priorité, leur développement sur des sites déjà artificialisés ou dégradés.

Ces projets sont menés directement par le Syndicat ou en concertation avec des acteurs de l'économie mixte comme la SEM Soleil dont le SYDER est coactionnaire aux côtés de partenaires privés et d'autres Syndicats d'énergie.

Le SYDER a ainsi mis en service, en janvier 2022, sa 45e installation photovoltaïque sur bâtiment public.

Soucieux de contribuer encore davantage aux objectifs de la politique énergétique nationale et pour répondre à l'urgence écologique et climatique, le SYDER souhaite désormais entreprendre des actions de nature à massifier et à intensifier la production d'électricité renouvelable, à partir du solaire photovoltaïque, à l'échelle du département du Rhône. Il entend également faire du Rhône, un territoire d'excellence et d'innovation en matière de développement des énergies renouvelables. Dès lors, il souhaite que les entités publiques qu'il représente constitue un vrai levier au développement du photovoltaïque sur le territoire rhodanien. Aussi les premières années (2 et 5 ans) doivent faire l'objet d'un développement particulièrement soutenu (effet levier).

Pour y parvenir, le Comité Syndical a délibéré, le 22 mars 2022, aux fins d'autoriser son Président à lancer un (ou des) appel(s) à manifestation d'intérêt (AMI) en vue de la création d'une société par actions simplifiée (SAS) de production d'énergies renouvelables ayant pour objet social d'installer et d'exploiter de nouvelles capacités photovoltaïques sur le territoire du SYDER.

Le Syndicat s'est ainsi fixé pour objectif, à travers la SAS à intervenir, de produire 1 Gigawatt d'électricité solaire photovoltaïque d'ici à 2050, à l'échelle du Département du Rhône.

L'appel à manifestation d'intérêt revêt une double finalité :

- Sélectionner un ou des partenaires avec le(s)quel(s) sera constitué une SAS de production d'énergies renouvelables au sens des articles L. 2253-1 du code général des collectivités territoriales et L. 294-1 du code de l'énergie qui prendra en charge : la planification, le développement, le financement, l'exploitation de projets photovoltaïques sur l'ensemble du territoire rhodanien dans la limite d'un Gigawatt d'énergie photovoltaïque.
C'est ainsi que l'AMI s'est adressé à tous types de porteurs de projets spécialisés dans la conception, le financement, la mise en place et l'exploitation de parcs photovoltaïques désireux de s'associer avec le Syndicat afin de créer de solides synergies public-privé.

- Satisfaire à l'exigence posée par l'article L. 2122-1-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP) d'organiser une procédure de sélection préalable présentant toutes les garanties d'impartialité et de transparence, et comportant des mesures de publicité permettant aux candidats potentiels de se manifester préalablement à la délivrance d'un titre d'occupation du domaine public.

C'est ainsi que pour la société de projet, il sera inutile de passer par une sélection transparente dès lors que l'octroi du titre d'occupation du domaine public a déjà fait l'objet d'une procédure idoine avec la présente procédure annonçant la faculté d'occuper le domaine public et/ou privé des communes et EPCI membres du syndicat.

Le Président rappelle que le calendrier prévisionnel est le suivant :

- date d'envoi de la publication : 18 mai 2022
- date limite de remise des offres : 27 juillet 2022
- date des premières négociations : du 13 au 15 septembre 2022
- date des secondes négociations : les 5 et 6 octobre 2022
- date de présentation en comité syndical : 15 novembre 2022
- objectif : création de la SAS au début de l'année 2023

Le Président indique que 44 dossiers ont été retirés en ligne entre le 18 mai et le 20 juillet 2022 principalement par des opérateurs économiques du secteur.

De nombreux échanges ont eu lieu avec des entreprises qui ont demandé des précisions. Les questions posées et les réponses apportées ont été mises en ligne sur la plateforme « marchés sécurisés ».

Le 27 juillet, le SYDER a finalement réceptionné 8 offres des entités suivantes :

- 1/AMARENCO
- 2/ CORFU SOLAIRE / SERFIM ENR / CNR
- 3/ EDF RENOUVELABLE France
- 4/ GREENYELLOW
- 5/ SEE YOU SUN
- 6/SOLVEO ENERGIE
- 7/ SONNEDIX
- 8/ TOTAL ENERGIES

Pour analyser les offres, le SYDER se fait accompagner :

- sur le plan juridique par le cabinet ENERGIE-LEGAL
- sur le plan financier par le cabinet Michel KLOPFER (CMK)

Chaque soumissionnaire devait produire au titre de l'offre un dossier complet comprenant obligatoirement les pièces suivantes :

- Un mémoire technique qui indique les dispositions qu'il propose d'adopter pour parvenir à l'objectif de production de 1 Gigawatt à l'horizon 2050.
- Un mémoire financier qui présente les dispositions financières que le soumissionnaire se propose d'adopter pour parvenir à l'objectif de production de 1 Gigawatt à l'horizon 2050.

Une première analyse des offres sur dossier a permis d'établir un premier classement en vue des auditions prévues en septembre 2022 :

6 candidats ont été présélectionnés :

- CORFU SOLAIRE / SERFIM ENR / CNR
- TOTAL ENERGIES
- GREEN YELLOW
- SOLVEO
- EDF RENOUVELABLE France

- SONNEDIX

Et 2 candidatures ont été éliminées à ce stade :

- SEE YOU SUN
- AMARENCO

Les auditions se sont déroulées en la présence du Président, de Monsieur Didier MOULIN, 2e Vice-Président en charge des Finances, du budget et de la commande publique, de Monsieur Michel GOUGET, 3e Vice-Président en charge du développement des énergies renouvelables et de Monsieur Pascal LEBRUN, 10e Vice-Président en charge de l'exploitation des réseaux, ainsi que des deux assistants à maîtrise d'ouvrage (le cabinet ENERGIE-LEGAL et le cabinet KLOPFER) aux côtés des services du SYDER.

Les premières auditions ont eu lieu les 13, 14 et 15 septembre 2022. Chacune des 6 entreprises présélectionnées a été reçue pendant 3 heures afin de préciser son projet. Elles ont ensuite été destinataires d'un courrier contenant des demandes de précisions. Un délai de 7 jours leur a été laissé pour y répondre.

A la suite de l'analyse de ces mémoires en réponse :

3 candidatures ont été éliminées :

- SONNEDIX
- SOLVEO
- EDF RENOUVELABLE France

3 entreprises ont été retenues en vue d'une deuxième série d'auditions prévues en octobre :

- CORFU SOLAIRE / SERFIM ENR / CNR
- TOTAL ENERGIES
- -REEN YELLOW

En effet leurs offres étaient solides et compatibles avec les exigences du SYDER principalement sur les aspects :

- Financiers suivants :
 - Répartition du risque,
 - Engagement financier du SYDER (respect de la prise en compte du plafonnement ACC à 5 M€),
 - Droit de regard, capacité laissée au SYDER pour orienter les décisions
- Juridiques suivants :
 - Le SYDER est bien envisagé comme un tiers digne de confiance,
 - La vision de la gouvernance est équilibrée voire partagée,
 - Le montage proposé est conforme aux attentes du SYDER (SAS et SPVs)

Les deuxième auditions se sont déroulées les 5 et 6 octobre 2022.

Les 3 entreprises encore en lice (CORFU SOLAIRE / SERFIM ENR / CNR, TOTAL ENERGIES et GREEN YELLOW) ont de nouveau été reçues pendant 3 heures.

A la suite de ces deuxième auditions, les 3 entreprises ont été invitées à apporter de nouvelles précisions par courrier en date du 11 octobre 2022.

Elles ont toutes répondu et apporté les précisions souhaitées.

Les dossiers sont extrêmement solides et présentent de grandes qualités :

- L'offre de TOTAL ENERGIES est très satisfaisante tant en ce qui concerne les aspects relatifs à la structuration et la gouvernance qu'aux aspects financiers. TOTAL ENERGIES, dont l'objectif est de détenir des actifs photovoltaïques, dispose à cet effet de moyens très importants. Ses exigences en termes de rentabilité sont relativement limitées.
- L'offre de GREENYELLOW s'inscrit parfaitement dans une logique partenariale avec une structuration équivalente aux deux autres candidats. Elle porte une proposition équilibrée en termes de gouvernance et de structuration. Le choix d'une SAS unique détenue à 50/50 avec le SYDER et qui détiendrait directement les SPVs, supprime les critiques concernant le montage initial basé sur 2 entités (SAS et holding d'investissement) ainsi que les risques juridiques que le schéma suscitait. De par son objet social, GREENYELLOW offre une image parfaitement adaptée au projet du SYDER.
- L'offre CORFU SOLAIRE / SERFIM ENR / CNR est particulière du fait de l'existence de 3 membres au sein d'une même entité. Le groupement a pu apporter des précisions satisfaisantes quant à la solidarité des membres et la logique de fonctionnement des grappes. L'ancrage local du groupement, avec l'association de trois entreprises du territoire rhodanien, constitue un avantage fort de cette offre.

Il fait part également des discussions en cours au Département du Rhône sur un projet similaire à celui du SYDER. En effet, le Département du Rhône, à juste titre, sur ses fonciers propres et sur ses bâtiments, veut s'engager sur la solarisation et envisage de créer un appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour créer une société de droit privé, afin de le proposer aux communes du département du Rhône.

Suite à cela, des échanges sont en cours actuellement avec le Département du Rhône pour éviter si possible que 2 projets similaires soient proposés en parallèle, d'autant plus que les communes ont transféré cette compétence au SYDER.

A l'issue de ces quelques discussions, le SYDER a proposé d'associer le Département du Rhône à la démarche, cela permettrait de faire converger les 2 process.

Le Bureau syndical réuni le 15 novembre 2022 a pu débattre des offres des trois candidats sans procéder à leur classement. Il a pris acte du souhait exprimé par le Département du Rhône. Enfin, il a conclu à la nécessité d'entendre une dernière fois les trois candidats en vue de la transmission d'une offre finale.

Bernard GROSBOST (Saint-Georges-de-Reneins) espère que le Département du Rhône sera en phase avec le projet du SYDER et que ce dernier ne prendra pas trop de retard.

Annick LAFAY (Les Sauvages) précise qu'effectivement le Vice-président en charge de ce dossier au Département du Rhône travaille sur ce projet. Un rapport est prévu pour l'assemblée du mois de décembre.

Malik HECHAÏCHI dit que le Département du Rhône est au tout début de sa réflexion.

Sandrine ARNAUD (Vaugneray) demande au Président d'apporter une précision sur le fonctionnement d'une SAS, pacte d'actionnaires et une SPV avec la possibilité aux collectivités et aux communes d'intégrer ces SPV.

Malik HECHAÏCHI dit que pour la première structure de tête appelée holding de développement, son objectif est d'identifier les fonciers, de faire les études préalables techniques, administratives, etc... Pour la deuxième structure, la SPV est la société qui va détenir les actifs, qui va lever de la dette pour investir sur ces projets. Dans le modèle prévu par le SYDER, il est proposé que la SAS de tête détienne dans tous les cas 100% des SPV si le bloc public ne se manifeste pas étant entendu que la majorité est donnée au bloc public. Pour être plus explicite, si une commune ou une communauté de communes ou le SYDER souhaite être majoritaire dans la SPV, on aura toujours la priorité. Si aucune des structures ne souhaitent développer cette SPV et considérer un projet de 30 méga, la SAS constituée investira pour le développer. Comme le SYDER est majoritaire dans la SAS, dans tous les cas, les projets lui appartiendront. L'objectif est que chacune des communes ou communautés de communes puissent entrer au capital de ces SPV et d'être majoritaires au capital.

Emmanuel BUSCHI (Saint-Bonnet-le-Troncy) demande s'il serait éventuellement envisageable de signer avec les 3 entreprises compte tenu que leurs offres sont de qualité, ce qui permettrait également de ne pas être lié qu'à une seule entité.

Malik HECHAÏCHI dit que cette question s'est posée, mais la réponse est intervenue dans les business model présentés par les 3 candidats. En effet, si une société commune était créée avec ces 3 acteurs, ils seraient concurrents sur leurs marchés et ils n'ont pas envie de partager leur secret de fabrication. De plus, chaque acteur serait réduit à un tiers du marché, donc le modèle économique ne serait plus le même, ainsi que les conditions de financement. Pour le SYDER, ce serait du coup moins profitable.

Jack CHEVALIER (CCEL) demande, si le Département du Rhône intègre la démarche du SYDER, quelle sera sa place dans la gouvernance.

Malik HECHAÏCHI répond que ce sujet a été abordé dans les discussions avec le Département du Rhône. Dans la gouvernance, dans le cas d'un groupement à 3, il y aura un représentant de chacun des groupements, soit 3 têtes et pour le SYDER, 2 têtes comprenant le Département du Rhône. La seule contrainte à cela, c'est que nous voulons la présidence du conseil d'administration et l'entreprise aura la direction générale. Le directeur général et le président auront quasiment les mêmes pouvoirs.

Cédric BLANC (Saint-Julien-sur-Bibost) demande à quel niveau intervient le Département du Rhône dans le choix des entreprises.

Malik HECHAÏCHI répond que compte tenu que le Département du Rhône ne s'était pas manifesté jusqu'à présent, le travail n'a pas pu se faire en commun. Aujourd'hui, la priorité est d'essayer de construire cela ensemble. Ensuite, si le Département du Rhône intègre la démarche, il sera associé au choix du prestataire.

Isabelle GAVEL (Villefranche-sur-Saône) demande si avec le Département du Rhône, la prise de décisions ne va pas être ralentie, compte tenu que les votes devront passer au SYDER et au Département du Rhône.

Malik HECHAÏCHI répond que lorsque la SAS sera constituée, toutes les décisions seront prises par la SAS. En tant qu'actionnaire, le SYDER rapportera au comité syndical les décisions prises par la SAS.

Joël CRIONAY (Frontenas) demande quelles sont les ambitions du Département du Rhône sur le 1 GWc.

Malik HECHAÏCHI précise que le 1 GWc a été défini indépendamment de qui le faisait, mais en regardant le potentiel sur le département du Rhône. Il rappelle que 1GWc correspond à une tranche de centrale nucléaire, soit approximativement 1 milliard d'euros d'investissement. L'objectif a été défini en fonction de la taille du marché.

Klaus SCHOHE (Saint-Pierre-la-Palud) pose deux questions :

1^o question : compte tenu que le groupement CORFU SOLAIRE/SERFIM/CNR est composé d'entreprises rhodaniennes, est-il envisageable que ce groupement puisse intervenir au-delà du Rhône pour développer cette activité dans d'autres départements ou région de France ?

2^{ème} question : dans l'hypothèse où le SYDER se donne encore 15 jours pour faire un choix, quelles questions vont être posées à chacun des candidats.

Malik HECHAÏCHI répond à la première question. Lors des auditions, ce groupement a misé sur l'avantage de connaître chacune des communes du département du Rhône avec qui ces entreprises travaillent sur d'autres sujets. La raison d'être de la société est de développer 1 GWc sur les communes du Rhône uniquement. L'objectif de la société n'est pas d'aller développer des installations dans d'autres départements.

En réponse à la deuxième question, Malik HECHAÏCHI précise que les 3 candidats vont devoir apporter d'ultimes précisions (gouvernance, innovation...), afin d'améliorer une dernière fois les offres. Ils auront une semaine pour répondre afin de permettre au SYDER d'analyser leurs propositions finales.

Joseph VOLAY (Saint-Genis-l'Argentière) demande si le droit à l'image a été évoqué car beaucoup de panneaux sortent avec « ici le Département investit », « ici Totalenergie investit », « ici le SYDER investit ».

Malik HECHAÏCHI indique que le SYDER ne met jamais de panneaux avec « ici le SYDER investit », pour une raison très simple, c'est que lorsque le SYDER investit, ce sont les communes qui investissent. Les seuls panneaux posés par le SYDER sont les panneaux de chantier. Lors des auditions, Totalenergie a fait savoir qu'il ne voyait aucun inconvénient à que leur nom n'apparaisse pas dans la raison sociale de la société qui sera créée.

Jack CHEVALIER (CCEL) dit que le projet est de 1 GWc sur le Rhône. Qu'en est-il du territoire de la Métropole.

Malik HECHAÏCHI dit que le projet concerne le Rhône, étant entendu que l'objectif est de solariser les communes du SYDER et non celles non adhérentes.

Il tient à apporter une précision sur les dividendes qui seront générés par ces investissements. Il sera proposé en comité syndical que le SYDER prenne l'engagement que ces dividendes alimenteront un fonds « transition énergétique » pour accompagner les communes sur les investissements dans les travaux, les bâtiments,...

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, Malik HECHAÏCHI procède au vote. Les résultats suivants sont proclamés :

Nombre de délégués en exercice :	214
Nombre de votants :	116
Nombre de voix pour :	116
Nombre de voix contre :	0
Nombre d'abstention :	0

Le comité syndical, à l'unanimité, prend acte de l'avis rendu par le Bureau syndical réuni le 15 novembre 2022, à savoir :

- ***Engager une discussion avec le Département du Rhône qui souhaite prendre part à l'AMI, et***
- ***Engager d'ultimes discussions avec les 3 derniers candidats en vue du choix du lauréat.***

(Cf. délibération)

COMPETENCE CHALEUR

- Transfert au SYDER de la compétence optionnelle « Production et distribution publique de chaleur et de froid » de la commune de Loire-sur-Rhône

Michel GOUGET, Vice-président au développement des énergies renouvelables rappelle que selon l'article L. 2224-38 du code général des collectivités territoriales, une commune peut transférer à une autorité organisatrice de distribution publique d'électricité, telle le SYDER, la compétence communale relative à la production et à la distribution publique de chaleur et de froid.

Les statuts du SYDER, fixés par arrêté préfectoral, précisent que celui-ci propose à ses communes adhérentes, outre la compétence obligatoire d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité, des compétences optionnelles diverses telles que l'éclairage public, la distribution publique de gaz, la production et distribution publique de chaleur et de froid, ou encore la mobilité propre.

Conformément à ces statuts, l'adhésion d'une commune à une compétence optionnelle proposée par le Syndicat se fait sur demande de la commune, et devient effective après délibérations concordantes du conseil municipal et du Comité syndical, entérinées par arrêté préfectoral.

Il fait part de la demande de la commune de Loire-sur-Rhône relative à son adhésion à la compétence optionnelle « production et distribution de chaleur et de froid ».

S'agissant d'une affaire mise en délibération au titre de la compétence optionnelle « production et distribution de chaleur et de froid », il est précisé que, conformément aux statuts du SYDER, seuls les délégués représentant les communes et EPCI adhérent à cette compétence prennent part au vote.

Personne ne souhaitant prendre la parole, Michel GOUGET procède au vote. Les résultats suivants sont proclamés :

Nombre de votants :	23
Nombre de voix pour :	23
Nombre de voix contre :	0
Nombre d'abstention :	0

Les membres du comité syndical adhérent à la compétence optionnelle production et distribution de chaleur et de froid, à l'unanimité, approuvent l'adhésion de la commune de Loire-sur-Rhône à cette compétence optionnelle. (Cf. délibération)

COMPETENCE IRVE

- Transfert au SYDER de la compétence « Infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables » de la commune de Saint-Cyr-sur-le-Rhône

Sylvain SOTTON, Vice-président à l'électromobilité rappelle que l'article L.2224-37 du code général des collectivités territoriales dispose qu'une commune peut transférer à une autorité organisatrice de distribution publique d'électricité, telle le SYDER, la compétence communale relative à la mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation d'infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables.

Les statuts du SYDER, fixés par arrêté préfectoral, précisent que celui-ci propose à ses communes adhérentes, outre la compétence obligatoire d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité, des compétences optionnelles diverses telles que l'éclairage public, la distribution publique de gaz, la production de chaleur et distribution publique de chaleur, ainsi que, depuis mai 2017, cette compétence optionnelle « Infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ».

Il rappelle au comité que, conformément à ces statuts, l'adhésion d'une commune à une compétence optionnelle proposée par le Syndicat se fait sur demande de la commune, et devient effective après délibérations concordantes du conseil municipal et du comité syndical, entérinées par arrêté préfectoral.

Il expose la demande de la communes de Saint-Cyr-sur-le-Rhône relative à son adhésion à la compétence optionnelle « Infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ».

Cette adhésion se fait dans le cadre du plan de déploiement des infrastructures de charge de véhicules électriques et hybrides mis en œuvre par le SYDER sur le territoire rhodanien et précise que, dans le cadre de ces adhésions, il n'y aura pas de biens mis à la disposition du SYDER par ces communes pour l'exercice de cette compétence, ni aucun contrat en cours dont le Syndicat devrait reprendre l'exécution.

S'agissant d'une affaire mise en délibération au titre de la compétence optionnelle « Infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables », il est précisé que, conformément aux statuts du SYDER, seuls les délégués représentant les communes et EPCI adhérent à cette compétence prennent part au vote.

Personne ne souhaitant prendre la parole, Sylvain SOTTON procède au vote. Les résultats suivants sont proclamés :

Nombre de votants :	38
Nombre de voix pour :	38
Nombre de voix contre :	0
Nombre d'abstention :	0

Les membres du comité syndical adhérant à la compétence optionnelle IRVE, à l'unanimité, acceptent l'adhésion de la commune de Saint-Cyr-sur-le-Rhône à la compétence optionnelle « Infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ». (Cf. délibération)

ORGANISATION DU SYNDICAT

Organisation du comité syndical du 29 novembre 2022

Sandrine ARNAUD, Vice-présidente déléguée à Communication informe le Comité syndical que selon l'article 10 du règlement intérieur du SYDER, il convient de définir par délibération le lieu, autre que le siège du syndicat, dans lequel se réunira la future assemblée délibérante.

Elle propose au Comité syndical que la prochaine assemblée délibérante du 29 novembre 2022 se réunisse sur le territoire de la Communauté de communes Beaujolais Pierres Dorées, et l'informe que le Président se chargera de trouver la salle idoine.

Personne ne souhaitant prendre la parole, Sandrine ARNAUD procède au vote. Les résultats suivants sont proclamés :

Nombre de délégués en exercice :	214
Nombre de votants :	116
Nombre de voix pour :	116
Nombre de voix contre :	0
Nombre d'abstention :	0

Le comité syndical, à l'unanimité, approuve la proposition de la tenue de sa réunion du 29 novembre 2022 sur le territoire de la Communauté de communes Beaujolais Pierres Dorées. (Cf. délibération)

Organisation du comité syndical du 3 janvier 2023

Sandrine ARNAUD, Vice-présidente déléguée à Communication informe le Comité syndical que selon l'article 10 du règlement intérieur du SYDER, il convient de définir par délibération le lieu, autre que le siège du syndicat, dans lequel se réunira la future assemblée délibérante.

Elle propose au Comité syndical que la prochaine assemblée délibérante du 3 janvier 2023 se réunisse sur le territoire de la Communauté de communes Beaujolais Pierres Dorées, et l'informe que le Président se chargera de trouver la salle idoine.

Personne ne souhaitant prendre la parole, Sandrine ARNAUD procède au vote. Les résultats suivants sont proclamés :

Nombre de délégués en exercice :	214
Nombre de votants :	116
Nombre de voix pour :	116
Nombre de voix contre :	0
Nombre d'abstention :	0

Le comité syndical, à l'unanimité, approuve la proposition de la tenue de sa réunion du 3 janvier 2023 sur le territoire de la Communauté de communes Beaujolais Pierres Dorées. (Cf. délibération)

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne se manifestant pour prendre la parole, le Président remercie l'ensemble des délégués de leur présence et lève la séance à 21 h 00.